



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le jeudi 27 avril 1995 — N° 39**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Roger Bertrand**

---

**QUÉBEC**

**27 avril 1995**

---

27 avril 1995

---

Le jeudi 27 avril 1995

N° 39

La séance est ouverte à 14 h 01.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Déclarations ministérielles**

M. Parizeau, premier ministre, fait une déclaration concernant la création du Secrétariat à l'action communautaire.

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bourbeau (Laporte) dépose:

Un tableau faisant état de la variation des dépenses de certaines provinces canadiennes pour les années 1994-1995 et 1995-1996.

(Dépôt n° 318-950427)

27 avril 1995

---

À la demande de M. le Président, M. LeSage (Hull) retire certains propos non parlementaires.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de la culture, pour ceux de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- la Commission des institutions, pour ceux du Conseil exécutif et du ministère de la Justice;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Affaires municipales.

De plus, il convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses consultations particulières sur la justice administrative.

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 5 mai 1995, M. Gautrin (Verdun) s'adressera à M. Garon, ministre de l'Éducation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : «La situation qui prévaut dans le réseau des universités».

---

27 avril 1995

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Crédits budgétaires**

*Crédits de l'Assemblée nationale*

En exécution de l'article 286 du Règlement et sur la motion de M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'année financière 1995-1996.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée.

---

À 18 h 37, sur la motion de M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 mai 1995, à 14 heures.

*Le Président*

**ROGER BERTRAND**